



la feuille de foyard de Fey

Chers Ratons

La première feuille de foyard de la nouvelle année 2006 vous adresse les meilleurs vœux de vos autorités, avec la rétrospective de l'année 2004 et 2005.

Avant la rétrospective, pour la dernière fois de la législature 2002-2006 (30 juin) nous vous présentons la municipalité:

Syndic: Jaunin Yves
Municipale: Debétaz Francine
Municipaux: Péguiron Jean-Claude
Métraux Philippe
Fiadeiro Victor
Laurent Dominique
Eggenberger Sven

Administration générale, aménagement du territoire écoles et paroisse	Jaunin Yves Suppléante Debétaz Francine	021 887 73 11
Informatique, finances, routes, chemins urbains éclairage public et service du feu	Fiadeiro Victor Suppléant Jaunin Yves	021 887 72 53
Eaux, alimentation, épuration, fontaines Bornes hydrantes	Eggenberger Sven, Suppléant Peguiron Jean-Claude	021 887 82 35
Social, cimetière, police, protection civil, militaire et police des constructions	Debétaz Francine Suppléant Eggenberger Sven	021 887 74 90
Bâtiments communaux et traitement des Déchets	Peguiron Jean-Claude Suppléant FiadeiroVictor	021 887 72 93
Pâturage, domaines, chemins agricoles	Métraux Philippe Suppléant Laurent Dominique	021 887 74 02
Forêts, chemins forestiers et refuge	Laurent Dominique Suppléant Métraux Philippe	021 887 70 70

Bureau du Conseil:

Président du Conseil	Guignard François	021 887 81 08 – Natel 079 611 53 16
Vice président du Conseil	Noël Jean-Luc	021 887 82 09
Secrétaire du Conseil	Meylan Muriel	021 887 70 39

Avec l'évolution de la population nous pensons qu'une présentation de notre village était nécessaire pour le bien-être de nos habitants:

FEY

Fey est encore l'une des 29 communes du district vaudois d'Echallens, cercle de Vuarrens au cœur du Gros-de-Vaud.

- Elle est entourée des communes de Bercher, Boulens, Peyres-Possens et Naz à l'est de Sugnens au sud, de Villars-le-Terroir et Vuarrens à l'ouest, de Pailly et Rueyres au nord. Deux rivières, la Mentue et le Sauteruz forment naturellement une bonne partie de la limite communale. Son nom: Fey, Faz en patois d'autre fois, fagus provient, des grandes forêts de feuillus, du foyard en l'occurrence, nom commun du hêtre. Les premières mentions du village de *Fai* ou *Faio* datent des environs de l'an 1150.
- Armoiries: d'argent au hêtre arraché de sinople.
- Altitude 639 m, point le plus haut 779 m.
- Superficie 721 ha dont 500 en culture et 200 en forêts.
- Population: 503 habitants au 31 décembre 2005.
- Sobriquet: *Les ratons*. Dans la prochaine FFF explications de ce sobriquet.

Dès le XII^e siècle, l'église St-Etienne de Fey fit partie des biens donnés au prieuré Saint-Maire par l'évêque saint-Amédée. Plus tard, divers seigneurs, parmi lesquels les barons de Bercher, y possédèrent des droits féodaux jusqu'à la Révolution. Elle fut restaurée en 1702. L'arbre des armoiries parlantes de la commune apparaît sur un vitrail de l'église offert en 1905 par un ressortissant très attaché à son lieu d'origine. Ce temple a un élégant chevet à cinq pans ajourés d'un vitrail chacun. La date de 1702 est gravée sur la clé de la fenêtre orientale. De nouvelles cloches ont été montées dans le clocher par toute la population en 1953.

Natifs de Fey qui ont joué un rôle important pour notre commune:

- WAGNIERE Frédéric, banquier florentin, offrit le porche de l'église lors de sa restauration en 1702.
- WAGNIERE Jean Louis, secrétaire de Voltaire qui publia des mémoires sur Voltaire et ses ouvrages.
- CARRARD Henri, (1766-1820) avocat, membre du Grand conseil helvétique, professeur de droit naturel à l'Académie de Lausanne, président du tribunal d'appel et membre du premier Grand Conseil vaudois en 1803.
- JAUNIN Alfred (1900-1986) conseiller national qui instaura l'année Jaunin pour les instituteurs et institutrices.

Village agricole avec quelques artisans.

Travaux importants durant les 30 dernières années:

- Construction d'un nouveau collège.
- Amélioration du réseau d'eau potable et la construction d'un nouveau réservoir.
- Transformation du battoir en grande salle.
- Construction d'un abri PC.
- Création d'un réseau de chemins bétonnés.
- Construction d'un refuge forestier.
- Transformation de la maison communale avec bureaux du greffe, du boursier et du contrôle des habitants et agence AVS.
- Epuration des eaux.
- Rachat de la boulangerie-pâtisserie.
- Nouvel éclairage y compris l'église.
- Création d'une nouvelle classe et places de jeux, coin détente et fontaine.
- Création d'une place de pétanque.
- Rénovation d'un ancien grenier, après donation.

Pour mémoire il faut remonter en 1920 pour trouver 520 habitants, avec deux classes qui se partageaient 120 élèves...

Maintenant nous passons à la vie active 2004-2005

Pour 2004 les principaux dossiers traités ont été:
Abattoir – Devait être mis en conformité. Le montant des travaux étant élevés, il a été décidé de le fermer au 30 juin 2005.

Classe de Fey – Le nombre d'enfants a augmenté et nous avons dû rouvrir une nouvelle classe enfantine, ce qui permet ainsi aux enfants de notre village de suivre les classes jusqu'à dix ans sans avoir à se déplacer.

Après 37 ans d'engagement en tant qu'institutrice dans notre village, M^{me} Micheline Peguiron a fait valoir son droit à la retraite à la fin de l'année scolaire 2003-2004 et le 25 juin 2004 une cérémonie d'adieu a eu lieu en présence de ses élèves où elle a été remerciée chaleureusement.

Journée des aînés – Pour la première fois cette journée a été marquée dans notre village, par un déjeuner partagé avec les écoliers le 1^{er} octobre, matin fort sympathique où grands-parents et enfants ont pu fraterniser et manger des tartines.



L'ancien grenier qui se trouvait vers la propriété Jobin a été donné à la commune de Fey. Il a été déplacé vers la place de jeux et rénové.

Son inauguration a été faite dans les règles de l'art et a rencontré un vif succès, en présence de la donatrice M^{me} Sylvie Chessex

Préposé à la STEP – Depuis la mise en service de la STEP M. Jean-Louis Wagnière a consacré beaucoup de temps à s'en occuper consciencieusement et efficacement. En 2004, il a demandé à être déchargé de cette fonction et nous ne pouvons que le remercier pour tout le travail fourni. M. Jean-Claude Page lui succède.

Etat civil – Dès le 1^{er} octobre 2004 c'est à Echallens que se délivrent les actes d'origine.

Préposé agricole – Dans l'agriculture quelques changements sont intervenus pour le préposé agricole; c'est M. Yvan Salvisberg qui a repris les fonctions de préposé à la culture des champs et inspectorat du bétail

Eclairage – Celui de la route de Possens a subi un lifting et le chemin du cimetière s'est vu éclairé.

Agence d'assurances sociales régionales – Notre proposée aux assurances, M^{me} Pittet, a vu son poste supprimé, les ACAS (agence d'assurances sociales régionales) étant regroupées à Echallens, selon les désirs de l'Etat. Elle conserve le contrôle des habitants.

Boues d'épuration qui pouvaient être épandues sur les champs, vont également devoir être incinérées. Jusqu'en 2008 pas de changement, mais des études sont en cours, sans avoir trouvé de solutions satisfaisantes pour l'instant. En principe elles devraient être déshydratées, mais d'autres solutions sont recherchées.

Forêt – Pour la forêt, l'association Covalbois, qui avait été créée à la suite de Lothar, a été dissoute.

A la suite de cet ouragan l'Etat avait mis sur pied «Effort I», puis «Effort II» pour cinq ans et a reconduit son action sous «Effort II bis» en vue de maintenir les forêts en vie, soit par les nettoyages, les coupes, la lutte contre le bostryche, travaux subventionnés.

Cimetière – M. Louis Noël qui a entretenu le cimetière avec conscience et efficacité a renoncé à ce travail. Nous le remercions chaleureusement d'avoir officié pendant dix ans. M. Jacques Laurent a accepté de reprendre cette fonction au 1^{er} janvier 2004.

Fenêtre de l'Avent ont rencontré un certain succès et merci à toutes les familles et personnes qui ont accueilli les concitoyens qui ont bien voulu partager un moment d'amitié.

Voilà dans les grandes lignes les sujets traités en 2004.

Théâtre Pinocchio – Notre village s'est doté d'une nouvelle activité, M^{me} Katia Bollinger a créé des cours de théâtre sous la dénomination de «Pinocchio», qui a rencontré un vif succès. Une activité de plus dans notre village.

Pour 2005

Les tâches de la municipalité énumérées ci-dessous ne sont pas exhaustives et en plus nous ne vous ferons pas subir et lire les nombreux dossiers qu'elle doit traiter avec le Canton, dossiers de plus en plus volumineux et compliqués.

Forêt

Les très abondantes chutes de neige le 16 avril 2005 ont fait de nombreux dégâts surtout dans les plantations.

Le chemin du bois de Béta, en collaboration avec la Commune de Bercher, a été remis en état et les amoureux de la nature peuvent se balader sans se tordre les pieds dans ce beau coin de notre commune qui abrite un étang.

Grande salle

Le Conseil du mois d'avril a accepté la réfection du sol de la grande salle qui présentait des signes d'affaissement, ce consistant en l'enlèvement du sol existant, ferrailage et coulage d'une chape et pose d'un nouveau revêtement genre linoléum. Un complément a été également accepté pour l'insonorisation de la salle du bas, ayant la possibilité de poser des caissons une fois le sol de la grande salle découvert. Ces travaux ont été effectués durant les vacances scolaires. Après des manifestations, il s'avère que ce sol pose quelques problèmes vu qu'il faut une année pour qu'il ait atteint sa patine. Une surcouche devra donc être posée lors de bals, soirées et autres.

Normes de sécurité

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler quelques normes de sécurité. Les barrières extérieures et intérieures doivent avoir une hauteur de 1 mètre, avec des barreaux verticaux espacés de 12 cm au maximum. Il en va de même pour les marches d'escaliers ouvertes un espacement de 12 cm est également exigé. Pour les fenêtres à l'étage les parapets doivent se situer à 90 cm pour autant que la profondeur soit de 20 cm au moins. Ces normes s'appliquent pour les constructions nouvelles et les transformations.

Déchets

La mise en service de la nouvelle installation de traitement des déchets, Tridel, est entrée en fonction le 11 janvier 2006.

Contrôle radar à Fey

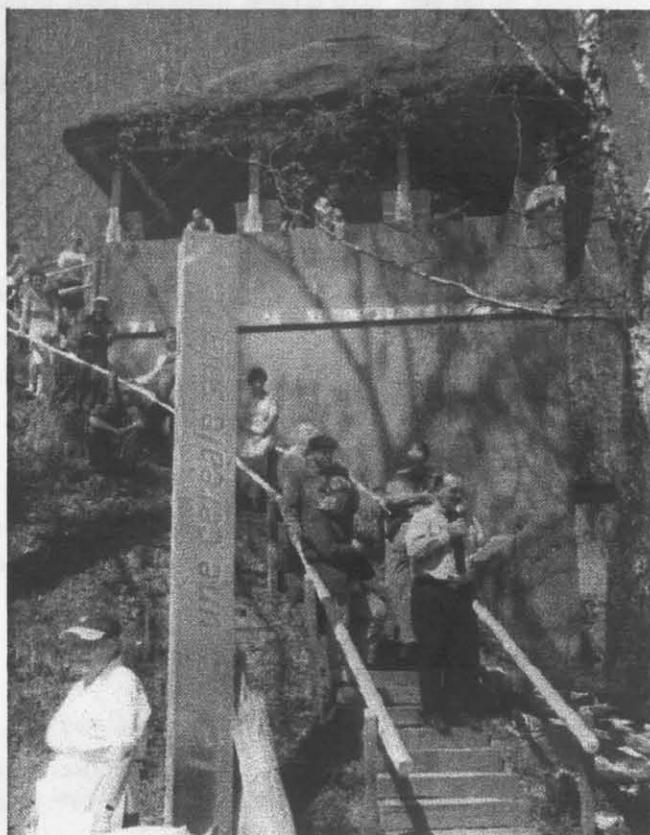
Septembre-Octobre = 19 dénonciations
Novembre-Décembre = 10 dénonciations

Chemin des Blés

L'ouvrage prévu dans le cadre du chemin des blés a été mis en place en 2005 et inauguré le 30 avril en bonne et due forme. Situé sur le réservoir de Noman, il explique la culture de blé dans notre région. Pour les personnes qui n'ont pas encore eu le plaisir de le découvrir, nous vous y invitons chaleureusement. Les es-

caliers qui conduisent à cet édifice ont été mis en place par la Protection Civile que nous remercions ici.

Ce jour là également à Fey ce tenait l'assemblée générale des sergents majors suisses, arrivés en train à vapeur, ils ont été accueillis sur la place de la gare par un tir au canon de la Milice vaudoise à cheval.



STEP... un bon geste!

Notre STEP reçoit encore trop de déchets. Pour améliorer la situation nous vous rappelons quelques gestes importants.

Les évier, lavabos, baignoires et WC ne sont pas des poubelles. S'il semble vous débarrasser facilement de vos déchets, pensez que ceux-ci continuent leur route, et finissent à la STEP, et quelqu'un doit les prendre en charge à votre place, ce qui peut coûter cher à la collectivité, en travail (peu agréable) et en dégâts matériels.

Donc, ne pas y jeter :

- **Déchets solides** (par exemple: chiffons en papier non tissé, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, préservatifs, langes, etc.): ces déchets doivent aller à la poubelle.
- **Litière pour chat, sable pour oiseaux:** ces déchets doivent aller à la poubelle ou au composte.
- **Huiles et graisse de friture et de cuisson:** ces déchets sont à remettre à la déchetterie.
- **Médicaments:** ces produits sont à rapporter dans les pharmacies.
- **Liquides toxiques** (peinture, décapants, engrais, dés-herbant, restes divers): ces déchets sont à restituer au fournisseur.

Souvenez-vous aussi que les grilles de route mènent directement au ruisseau **et qu'il ne faut donc rien y jeter.**

Savez-vous qu'un seul litre d'huile minérale peut polluer un million de litres d'eau?

La municipalité, l'exploitant de la STEP et les poissons vous remercient.

Bassin du refuge

Le bassin du refuge donnant des signes de vieillesse, Dominique Laurent, municipal des forêts, en a façonné un plus beau qu'avant. Merci Dominique.

Journée des personnes âgées

Pour la 2^e année consécutive nous avons invité nos aînés (à partir de 70 ans) à partager le déjeuner de nos écoliers le 1^{er} octobre 2005.

Nonagénaire

Nous avons eu le plaisir de présenter nos vœux et nos félicitations à deux de nos concitoyennes, soit M^{me} Emilie Debétaz et M^{me} Roselina Laurent.

Vandalisme

Des déprédations ont été constatées sur le collège et vingt roues de containers ont été volées à la déchetterie. Nous demandons à chacun d'être vigilant. Pour notre part nous déposons plainte dans tous les cas de vandalisme.

Carrefour route de Sugnens, route d'Echallens

Ce carrefour a été modifié en fin d'année à la suite de la fermeture du pont sur le Talent à Echallens et nous avons profité de faire une mise à l'enquête pour la deuxième étape, soit une présélection en direction de Sugnens, avec changement de l'éclairage et éventuellement un gendarme couché depuis Echallens. Les dernières modifications interviendront lorsque les températures le permettront. Un montant de Fr. 80'000.- a été budgété, sans le modérateur qui coûterait Fr. 5000.- environ.

Routes communales

Par souci d'économie, le Canton nous a remis environ 2 km de routes communales dont l'entretien sera à notre charge.

Déneigement des trottoirs

Il est vrai qu'après le départ de M. Luc Jaunin qui s'occupait du déneigement des trottoirs, que nous profitons de remercier au travers de la *Feuille de Foyard*, nous nous sommes retrouvés, trop vite sous la neige, sans remplaçant. Toutes nos excuses pour ce contretemps. Dorénavant ce sera M. Michel Rochat, qui assumera ce poste.

Pour le salage des trottoirs M. Pidoux a accepté cette fonction.

Sécurité et discipline des élèves dans les transports scolaires

Il est rappelé aux parents et aux enfants qu'ils doivent respecter les règles les plus élémentaires de la prudence et de la vie en commun, en évitant les bousculades sur le quai et dans les trains.

Règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants et sur les débits de boissons

Un règlement a été mis sous toit. Soumis au Conseil il a été adopté. Il entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat. Actuellement toutes les mutations s'effectuent gratuitement.

Permis de construire

Il est rappelé que dans tous les cas, les clôtures et haies sont soumises à autorisation et le code rural ainsi que la loi sur les routes doivent être respectés.

Rachat des places protégées dans la villa de M. Patrick Laurent

La possibilité de racheter trente et une places dans l'abri de protection civil de M. Patrick Laurent a trouvé un écho favorable, étant donné qu'un certain nombre de nouveaux propriétaires préfèrent payer un montant de remplacement, montant qui doit être affecté, dans tous les cas, à un ouvrage similaire.

Extra muros

Remaniement de Sugnens

Une parcelle de notre commune est touchée mais les travaux ne sont pas encore effectifs.

Contribution des communes à l'assainissement des comptes de l'Etat en 2006

Le principe de la contribution des communes n'est pas remise en cause. Il nous en coûtera une somme de Fr. 45.- par habitant. Par ailleurs le Canton se rattrape en augmentant sa part sur l'impôt sur les gains immobiliers et en diminuant les subventions pour les transports.

Facture sociale

Une réévaluation de la facture sociale à mi-2005 fait ressortir une augmentation de 1,1%, soit 4,7 millions de plus pour le canton de Vaud.

Service pyjama

Rappelons que «Pyjama» représente un réseau offrant une trentaine de départs du cœur de Lausanne vers une soixantaine de communes. Six lignes de bus TL sillonnent la région entre 01 h 15 et 03 h 45 auxquelles s'ajoutent deux courses assurées par le chemin de fer LEB et quatre courses CFF à destination de Morges Cossonay, Vevey/Montreux et Palézieux

L'attrait du «Pyjama» est aussi tarifaire. Notamment pour les abonnés qui bénéficient d'un privilège puisque leur titre de transport est valable pour le service nocturne moyennant un supplément de Fr. 2.-, montant qui s'applique également aux billets.

Service dentaire

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les communes sont tenues à faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants en âge de scolarité. Ce dépistage, gratuit pour les parents, est pris en

charge par les communes. Seuls les soins et radiographies qui sont proposés sur le devis seront facturés.

L'équipe médicale ainsi que les responsables administratifs sont à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions qui vous préoccupent ou pour vous recevoir. Vous pouvez accéder sans autre à la caravane, tous les jours de 08 h 30 à 09 h 30 ou convenir d'un rendez-vous avec l'un ou l'autre des responsables dont les coordonnées figurent ci-dessous

M. Gojko Zivkovic, médecin dentiste tél. 021 617 22 33
M^{me} Marlène Thomas, assistante, tél. 021 887 74 93
M. Marc-Etienne Piot, président, tél. 021 881 11 12
M^{me} Patricia Dévaud, secrétaire-caissière
tél. 021 881 40 51

Municipale des affaires sociales: Francine Debétaz

Dernier Conseil de l'année

Le budget 2006 solde par un excédent de charges de Fr. 90'000.- et a été adopté.

Il n'y a pas eu de nominations étant donné que les élections auront lieu en mars 2006.

Il a été fait part au Conseil de deux départs à la Municipalité, soit M^{lle} Francine Debétaz après 20 ans de motivation en tant que municipale et M. Philippe Métraux après 16 ans de même motivation.

Elections: 12 mars 2006

Date des Conseils 2006: 20 juin et 12 décembre

Election

Le dépôt des listes est possible jusqu'au **23 janvier 2006 à midi.**

La documentation et les informations sont à disposition au greffe municipal voir **feuille annexe.**

Ballade des chiens

Propriétaires de chiens, pour vous, chez vous,
vous tirez l'eau...

Sur les bords des chemins, vos chiens comptent
sur vous pour ramasser leurs crottes.

Les vaches vous remercieront, car les crottes
sont nuisibles pour le bétail
et par la même occasion les promeneurs aussi.

Merci de jouer le jeu.



Sortie de la municipalité pour fin de législature

Pour marquer la fin de la législature la municipalité s'est rendue au Pérou. Magnifique voyage avec chaleureuse réception dans la famille de Mme Manuela Jaunin. Tout le monde est rentré enchanté et en bonne santé.

Etat civil de Fey

du 29 février 2004 au 27 décembre 2005

Mariages

16 avril 2004 Alain et Françoise Borgeaud
7 mai 2004 Didier et Dominique Depping
1 octobre 2004 Hubert et Emilienne Pelet
10 mars 2005 Ali Baki et Valérie Yildirim
15 juin 2005 Baptiste et Téodora Laurent
26 août 2005 André et Jeannette Caillat

Naissances

1 février 2004 Evan Bollinger
7 février 2004 Léonie Laurent
10 février 2004 Samuel Page
24 janvier 2005 Alessio Maistrello
15 février 2005 Charlotte Breton
19 février 2005 Steve Peguiron
19 février 2005 Bosco Ulrich
25 février 2005 Lou-An Déglon
15 mars 2005 Aude Salvisberg
13 avril 2005 Abigaëlle Favez
18 août 2005 Amina Ghalouni
12 octobre 2005 Carolina Padilla

Décès

13 janvier 2004 René Laurent, doyen
11 mars 2004 Elisabeth Peguiron
29 mars 2004 Christian Rubin
27 octobre 2004 Georges Boucard
07 décembre 2004 Daniel Jaunin
11 février 2005 Pierre Jaunin, ancien syndic
12 février 2005 Antoinette Morandi
26 mars 2005 Samuel Vonnez
17 juin 2005 Antoine Laurent
11 juin 2005 Ida Buffat-Barbey, doyenne
12 août 2005 Innozenco Gironi

Arrivées:

49 personnes en 2004 et 69 personnes en 2005

AUBRY Valérie, YILDIRIM Ali Baki
BERNER Frédéric
BORDIGA Jimi
BOUCARD Guy
BRETON Olivier et MEIRIM Isabelle
BUJARD Alexandre
CARRARD Gisèle RACINE Norman
COCHET Pierre-Alain et CREPET Séverine
FAVEZ Hugo et Muriel
GOMEZ David
DIAN-JAABOUR Bouchra
GOMES DIAS Aldina

HENNY MOSER Caroline
HERREN Jeannette
JAUNIN Caroline
MAISTRELLO Claudio et Patricia
MEIRIM Isabelle
MOSER François, Maryline et Charles-Henri
NICOLIER Cédric
PEREIRA DIAS Fani et José
POLLU Luc, Sandrine Anaïs et Dessibourg Bastien
VONNEZ Hervé
WERTHMULLER Suzanne, Kilian, Liam Néel et KOHLI Robert et Benjamin
WILLOMMET Frédéric, Sonia Fabien et Léa
SCHNEIDER Bernard
AMWEG Daniel, LOTRIAN Patricia, FAIVRE Julie
ASHBOURNE Peter, Ellen Françoise et Claire
AUBRY Stéphanie
BARD Lionel, Myriam Ludivine et Corentin
BOURGET Johann
BOVET Stéphan
CHOLLET Pascal
CORTHESEY Pierre-André
et FORTINI BOURGET Anna-Rita
DI CERTO Francesco, Myriam, Anthony et Céline
DURIAUX Jean-Daniel, PITTET Michèle, Kevin et Quentin
DEGLON Sandra, Liam et Lou-An et MARTIN Marc et GUEISSAZ Laureen
GENDARME Cédric
JORDAN Aline
GHALOUNI Christine et Malik
SUDAN Denis, GOTTOFREY SUDAN Marie-Thérèse et Aline
LAURENT Nolween
LAURENT Teodora
LÖRINCIK Yves, Stéphanie et Yohan
MARGUERAT Yann et Michèle
MARRAMA Nicole
MARTINS GOMES Acacio, et MATIAS GOMES Ana Maria et Joana SIMOES MATIAS Suzanna et PERREIRA Dias Leticia
MEGROZ Agnès et PETITPIERRE Marcel
MEIER Séverine
MOREILLON Daniel
NEAL Judith
PEDROLI Marc et PIANARO Sabrina
RORHER Guillaume
SCHITZ Jean-Louis
SILBERER Myriam
SINNER Christian et
SLANZI Luca
VAUCHER Bernard, Christiane, Arnaud et Nils

Départs:

31 personnes en 2004 et 25 personnes en 2005

**Population au 31 décembre 2004
449 habitants et 503 habitants en 2005**

Memento 2006

18 mars	Soirée du chœur mixte <i>La Voix des Chênes</i> à Fey
12-13 mai	110 ans de la Jeunesse de Fey
20 mai	Soirée de la société de gymnastique à Fey
Mai-Juin	Inauguration de l'éclairage du terrain du FC-Fey
16-17 juin	La soirée du <i>Théâtre Pinocchio</i>
12-13 août	Tournoi beach-volley 20e anniversaire à Fey

Manifestations Interparoisse

27 janvier	Conférence de Bercher et environs à Ruyres
17 et 18 février	Soirée de la Fanfare <i>L'Avenir</i> à Bercher
10 mars	Conférence de Bercher et environs, à Bercher
28-29 avril et 6 mai	Soirée du chœur mixte <i>La Gavotte</i> à Bercher

Gymnastique des aînés

Le jeudi de 16 h à 17 h, gymnastique des aînés à Bercher.

Pour le transport vous pouvez prendre contact avec M^{me} Micheline Peguiron au 021 887 72 93

Votre Commune met à votre disposition

- *La grande salle, 200 à 300 places:* réservation tél. 021 887 89 69
- *Sous-sol 100 places avec ou sans cuisine:* réservation tél. 021 887 89 69
- *Petite salle maison de commune:* réservation tél. 021 887 73 51
- *Location du refuge, 40 places maximum:* réservation tél. 021 887 64 04 ou 079 665 06 75

Toutes ces salles sont mises gracieusement à la disposition de nos concitoyens pour des assemblées comités ou autres, sans but lucratif.

Elles sont mises également à disposition de nos habitants, sans frais, pour les thés de mariages et d'ensevelissement, en laissant à chacun le soin de l'organisation.

Fonctionnement de la Commune

Le bureau du greffe municipal est ouvert

le lundi de 19 heures à 20 heures, ou sur rendez-vous tél. 021 887 71 56

Le contrôle des habitants est ouvert

le lundi de 19 heures à 20 heures ou sur rendez-vous au 021 887 70 88 ou 021 881 64 16

La bourse est ouverte

le lundi de 19 heures à 20 heures ou sur rendez-vous 021 887 86 21

**Tous les membres de la Municipalité
sont à la disposition des concitoyens et concitoyennes
pour les renseigner ou pour les conseiller en cas de problèmes**

Camp de paroisse

«Vivre ensemble» était le sous-titre du camp de paroisse. Par tous les temps, nous avons vécu une semaine ensemble. La plupart du temps, il pleuvait. Pourtant cela n'a pas empêché la bonne humeur. Profitant des rares moments de soleil pour sortir, nous avons exploité tous les autres moments pour faire des activités à l'intérieur.

Cette année, notre fil rouge était la «mélodie des éléments». Chaque jour, nous parlions d'un élément différent; l'air, «un souffle de vie», le feu, «une force intérieure», la terre «pour mieux s'enraciner» et l'eau «un don gratuit». Durant les journées, les enfants ont écouté, chanté, bricolé, mangé, joué...

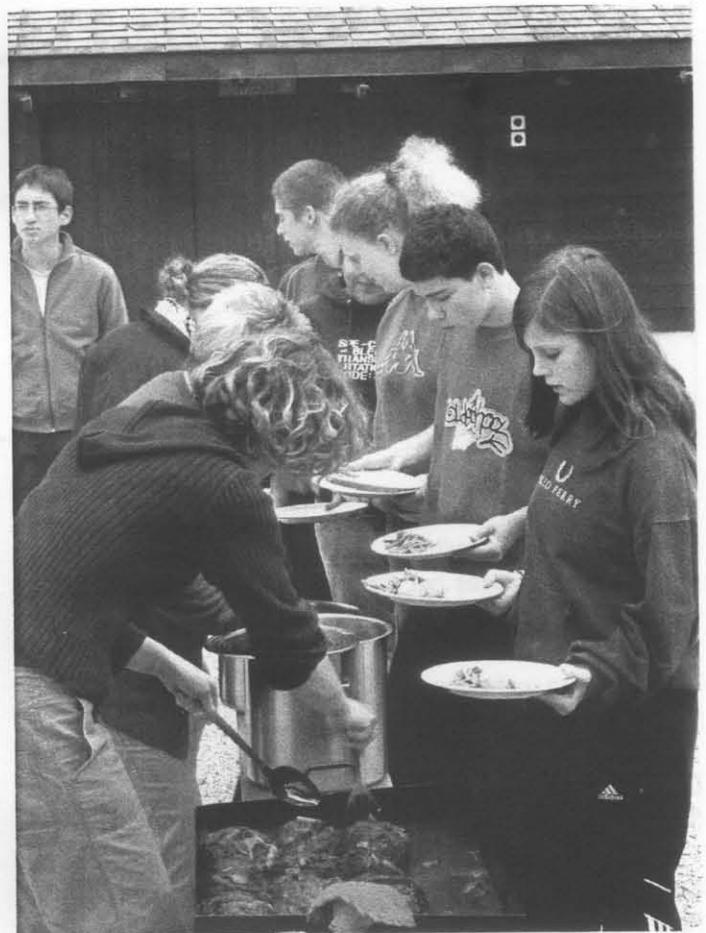
Trois événements différents ont ponctué ce camp. Le premier c'est une chasse au trésor à l'envers. Les enfants sont partis rechercher des déchets dans la nature. Le groupe qui en ramenait le plus avait gagné.

C'était une façon de les inviter à vivre ensemble avec la nature. Le deuxième c'est des ballons à air chaud. Nous avons rempli des ballons d'air et mis au soleil. Ils se sont envolés dans le ciel. Les enfants ont pu ainsi expérimenter que l'air chaud permet de faire s'envoler des ballons et peut-être ainsi découvrir que lorsqu'on parle de Dieu comme une force intérieure, cela veut dire qu'il veut nous réchauffer pour nous aider à vivre debout. Le troisième s'est déroulé le mercredi. Nous avons accueilli une pasteure de Madagascar qui nous a parlé de son pays, des enfants qui y vivent. Par des jeux et activités, nous avons pu ainsi toucher une vie différente et apprendre à vivre ensemble avec d'autres enfants du monde.



Il y aurait encore beaucoup de choses à dire. Je conclus en remerciant simplement les cuisinières, les mamans de camp, les accompagnatrices, et les jeunes, sans eux le camp n'aurait pas lieu et en disant à tous les enfants le plaisir que nous avons eu avec eux. Nous sommes ressortis du camp fatigués mais heureux.

Laurence Bohnenblust-Pidoux



Greffe municipal	Laurent Jean-Marc	bureau	tél.	021 887 81 13
			fax	021 887 62 40
		privé	tél.	021 887 71 56
Contrôle des habitants	Pittet Denise	bureau	tél.	021 887 70 88
et agence AVS			fax	021 887 62 41
		privé	tél.	021 881 64 16
Boursier	Laurent Stéphane	bureau	tél.	021 887 86 21
		privé	tél.	021 887 75 56
		natel		079 409 23 80
Capitaine des pompiers	Laurent Patrick		tél.	021 887 72 01
Relevé des compteurs	Baumgartner Sylvie		tél.	021 887 80 77
Surveillance déchetterie	Pesquet Patrick		tél.	021 887 78 33
Surveillance de la STEP	Page Jean-Claude		tél.	021 887 64 04
Services funèbres	Debétaz Francine		tél.	021 887 74 90
Déneigement des routes	Laurent Dominique		tél.	021 887 70 70
Déneigement des trottoirs	Rochat Michel		tél.	021 887 71 45
Salage des trottoirs	Pidoux Frédéric		tél.	021 887 82 57
Préposé au pressoir	Pidoux Frédéric		tél.	021 887 82 57
Entretien du cimetière	Jacques Laurent		tél.	021 887 72 70
Conciergerie église	Hernandez Sofia et Jaunin Charlotte		tél.	021 887 73 11
Conciergerie école	Jaunin Manuela, Hernandez Sofia et Jaunin Charlotte		tél.	021 887 73 11
Réservation et conciergerie grande salle et salle du bas	Laurent Cécile		tél.	021 887 89 69
Réservation et conciergerie refuge	Page Jean-Claude		tél.	021 887 64 04
		natel		079 665 06 75
Réservation et conciergerie petite salle maison de commune (pour assemblée et réunion uniquement)	Dutoit Martine		tél.	021 887 73 51

Rappel pour tous

Plusieurs sociétés animent le village; toutes les personnes qui sont intéressées par l'une ou l'autre activité peuvent s'adresser à

Haefliger Yan, président
Société de jeunesse – tél. 078 605 72 74

Debétaz Francine, présidente
Société de gymnastique – tél. 021 887 74 90

Dind Yanis, président
Football-Club – tél. 021 021 905 69 23

Jaunin Francine
Paysannes vaudoises – tél. 021 887 73 38

Jordan Valéry, président
Société de Beach Volley Fey-Rueyres – tél. 021 887 60 61

Salvisberg Yvan, président
Société de tir – tél. 021 887 75 16

Katia Bollinger
Théâtre Pinocchio – tél. 021 887 67 57

12 mars 2006: Elections Municipales

Dépôt des listes, dernier délai, lundi 23 janvier à 12 heures

Heures de l'ouverture du bureau de vote le 12 mars 2006

08 h 30 à 09 h 30	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour Municipalité
10 h 00	Dépouillement et proclamation des résultats
10 h 30	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2e tour Municipalité auprès du président du bureau
11 h 00 à 12 h 00	Ouverture du bureau de vote pour le 2e tour Municipalité
12 h 30	Dépouillement et proclamation des résultats
13 h 15	Dernier délai de dépôt des listes pour le 1er tour Syndic auprès du président du bureau
14 h 00 à 15 h 00	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour Syndic
15 h 30	Dépouillement et proclamation des résultats
16 h 00	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2e tour Syndic auprès du président du bureau
17 h 00 à 18 h 00	Ouverture du bureau de vote pour le 2e tour Syndic
18 h 30	Dépouillement et proclamation des résultats; clôture des opérations

Conditions de participation

Ont le droit de participer aux scrutins **droit de vote et d'éligibilité**:

- a) Les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs.
- b) Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins, domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins et inscrites au rôle des électeurs.

Rappels concernant le vote par correspondance

- 1) Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec le bulletin à l'intérieur) d'une part et la carte de vote **que vous aurez complétée par votre date de naissance et votre signature** (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part, soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune; elle doit être mise à côté de celle-ci dans l'enveloppe de transmission.
- 2) En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.
- 3) **Le jour des scrutins, l'enveloppe de transmission peut être déposée dans la boîte aux lettres communale jusqu'à l'heure de fermeture du bureau de vote pour chaque tour.**

Rappel

**Pour toutes les autres votations,
le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10 h 00 à 11 h 00**